Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

Élisabeth BORNE, ministre chargée des Transports, auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le 1er août 2018

Communiqué de presse

Elisabeth Borne confirme la réalisation de plusieurs opérations en région Occitanie dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'investissement autoroutier (PIA)

Elisabeth BORNE, Ministre chargée des Transports, annonce que les conditions sont aujourd'hui réunies pour la réalisation de plusieurs opérations majeures en région Occitanie, dans le cadre du plan d'investissement autoroutier. Il s'agit de plusieurs projets très attendus qui vont désormais pouvoir se réaliser dans la région :

Société	Autoroute	Nom de l'opération	Région	Coût de construction (M€ HT)
ASF	A61	Diffuseur (en ce compris les voies d'entre-croisement pour le raccordement) de la Jonction Est	Occitanie	33,50
ASF	Réseau ASF	Réalisation de 1500 places de parking de covoiturage	Auvergne - Rhône-Alpes Nouvelle-Aquitaine Occitanie PACA Pays de la Loire	12,00

Depuis un an, le Gouvernement s'est mobilisé pour rendre réalisable ce plan d'investissement, annoncé en 2016 sans être mis en œuvre. Pour cela, il a conduit une révision de ce plan afin de prendre en compte l'ensemble des observations formulées par le Conseil d'Etat pour s'assurer des justes conditions de réalisation de ces opérations.

Grâce à ce travail, le Conseil d'Etat vient de rendre des premiers avis positifs sur plusieurs des avenants nécessaires aux contrats des sociétés concessionnaires, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre du PIA. Le décret relatif à l'avenant au contrat de la société ASF pourra être publié à la rentrée après un nouveau passage devant le Conseil d'Etat qui a déjà pu formuler ses observations.

D'un montant total de près de 700 M€ au niveau national, ce plan s'inscrit dans les priorités du Gouvernement pour améliorer la mobilité des français :

- Il répond aux besoins de mobilité au quotidien, en permettant la création de nouveaux points d'échanges autoroutiers, la plupart situés sur des axes de trajets domicile-travail aux abords de grandes agglomérations comme dans les territoires ruraux ;
- Il permet de diminuer l'impact des autoroutes sur l'environnement, avec notamment la

réalisation d'ouvrages de franchissement pour la faune, l'amélioration du traitement des eaux de ruissellement ou la suppression de points noirs bruit. Ce sont ainsi environ 230 M€ qui seront investis pour rendre plus propre la mobilité sur les autoroutes concédées ;

- Il prévoit enfin la création de plus de 4 500 places de covoiturage aux abords des autoroutes, pour favoriser l'essor de ces nouvelles mobilités partagées.

Ce plan répond à une demande forte des collectivités locales à travers tout le pays, qui sont à l'origine et portent depuis des années des projets utiles à la desserte de leur territoire, et qui attendaient un tel levier pour les rendre possible. A ce titre, ce sont les collectivités locales concernées qui assureront environ la moitié du financement de ces nouveaux diffuseurs autoroutiers.

Pour Elisabeth BORNE : « Le travail que nous avons mené depuis un an permet de rendre ce plan d'investissement possible tout en s'assurant de justes conditions de réalisation. Il va marquer la concrétisation de projets que je sais attendus depuis très longtemps, comme ici en Occitanie, mais aussi des aménagements utiles à l'environnement. Avec ce plan d'investissement, notre réseau autoroutier bâti depuis plusieurs décennies va s'adapter pour répondre aux besoins d'aujourd'hui ».

Contact presse : 01 40 81 77 57
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
@Min_Ecologie